

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2017

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE JEUDI 16 MARS 2017 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Élisabeth Gauthier et Andrée Doyon et Messieurs Iain MacAulay, Marc-Olivier Désilets et Monsieur Jacques Duchesneau sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.

Le siège de conseiller numéro 3 est vacant.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture, vérification du quorum et renoncement de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Arrérages de taxes – Transmission de la liste à la MRC du Haut-St-François pour la vente pour taxes du 8 juin 2017
4. Demande d'appel d'offres sur invitation # 2017-01 - contrat de services professionnels en ingénierie
5. Chemin Victoria – Travaux aqueduc : fuite d'eau
6. Période de questions
7. Levée de la séance

1. **Ouverture, vérification du quorum et renoncement de l'avis de convocation**

Les membres du conseil étant tous présents, le quorum étant constaté

2017-03-116

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation et que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2. **Adoption de l'ordre du jour**

2017-03-117

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté.

ADOPTÉE

3. **Arrérages de taxes – Transmission de la liste à la MRC du Haut-St-François pour la vente pour taxes du 8 juin 2017**

ATTENDU QUE conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*, la directrice générale doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a avisé les propriétaires en défaut par deux envois, le premier par lettre ordinaire et le deuxième par lettre recommandée au cours des dernières semaines;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2017

À CES CAUSES,

2017-03-118

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des personnes ayant des arrérages envers la Ville de Scotstown soit déposée au conseil;

Matricule	Nom	Solde impayé en date du 31 décembre 2016, sans les intérêts
4443 23 8749	Dougherty Christopher	1 552,12 \$
4342 57 8798	Lavers Brian	375,24 \$
4442 26 2103	Blanchard Carl	547,38 \$
4442 24 6662	Daneau Carol	14 109,83 \$
4442 17 3397	Bureau Vaillancourt Éric et Spooner Nathalie	1 795,34 \$
4342 99 5828	Ostiguy Gérald	3 510,94 \$

QUE suite au délai du 18 mars 2017 la liste finale sera transmise à la MRC du Haut-St-François et que le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes le 8 juin 2017;

QU'à compter du 19 mars 2017, et ce jusqu'à la vente pour taxes, tous paiements de taxes pour ces immeubles devront être faits directement à la MRC;

QUE Madame Andrée Doyon, conseillère, est nommée pour représenter la Ville de Scotstown le 8 juin 2017 lors de la vente pour taxe exercée par la MRC du Haut-St-François et Monsieur Jacques Duchesneau, conseiller, comme substitut.

ADOPTÉE

4. Demande d'appel d'offres sur invitation # 2017-01 - contrat de services professionnels en ingénierie

Considérant que la Ville de Scotstown a déposé une programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la programmation des travaux vise le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout exigeant des plans et devis préparés par une firme d'ingénieurs;

Considérant que les articles 573 et suivants de la loi sur les Cités et Villes du Québec stipulent les règles pour les demandes d'appels d'offres pour un contrat de services professionnels;

2017-03-119

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown demande des soumissions par invitation écrite pour des travaux de services professionnels dans le domaine du génie civil pour la réalisation du projet des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et d'égout sur la rue Osborne et Argyle dans la cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Que la réalisation de ce projet est conditionnelle à l'acceptation de la programmation de la TECQ 2014-2018;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2017

Madame Monique Polard, directrice générale est chargée de procéder à la demande de soumission auprès de plus de 2 soumissionnaires dont la liste sera déposée à l'ouverture des soumissions reçues.

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne Madame Monique Polard, directrice générale, la seule personne responsable de l'appel d'offres.

Chaque soumission doit comprendre une offre de services professionnels et une offre de prix. L'offre de prix est déposée dans une enveloppe distincte clairement identifiée « OFFRE DE PRIX », enveloppe qui est jointe avec les autres documents de la soumission dans une enveloppe unique portant la mention « CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – VILLE DE SCOTSTOWN – RECONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LE TRONÇON 48 DE LA RUE OSBORNE ET LES TRONÇONS 53 ET 54 DE LA RUE ARGYLE.

La soumission doit être déposée en conformité avec les modalités du document d'appel d'offres et être reçue au bureau municipal, au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, JOB 3B0, **et ce, avant 14 h le 4 avril 2017.**

Les enveloppes contenant l'offre de services professionnels sont ouvertes publiquement à la date et à l'heure mentionnées le 4 avril 2017 à 14 h. Tous ceux qui ont soumissionné peuvent assister à l'ouverture des soumissions. Seul le nom des soumissionnaires ayant présenté une offre dans le délai fixé est divulgué publiquement.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

ADOPTÉE

5. Chemin Victoria – Travaux aqueduc : fuite d'eau

Attendu qu'il y a un bris d'aqueduc sur le chemin Victoria Est et que des travaux doivent être effectués le plus rapidement possible nécessitant les services d'équipements lourds;

2017-03-120

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown retienne les services des entreprises suivantes :

. Richard Blais (Cookshire) Pelle mécanique

. MBI Transport Camion

Afin d'effectuer les travaux requis pour colmater le bris d'aqueduc;

Que l'achat de matériaux granulaires nécessaires soit autorisé ainsi que les services de camion pour le transport et les pièces exigées pour cette réparation.

Que les services de la firme Aquatech soient demandés en raison des règles régissant l'eau potable.

ADOPTÉE

6. Période de questions

Aucune question n'est posée.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2017

2017-03-121

7. **Fin de la séance**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par elle de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Chantal Ouellet, mairesse

Monique Polard, directrice générale